ANIMATEUR D'ÉQUITATION

NEVADA ACADEMY

SAS CENTRE DE FORMATIONS ET MÉTIERS ÉQUESTRES

RNCP42622 • niveau 3 • ROME G1203 / G1204 / A1501

Certificateur FFE • enregistré le 17/07/2026

PUBLIC ET EFFECTIF

Toute personne souhaitant se former à l'animation et à l'initiation équestres, aux soins et au travail de la cavalerie d'école.
Maximum 8 élèves par promotion.

DURÉE DE LA FORMATION

490 HEURES EN CENTRE
SUR 12 MOIS
+ alternance en entreprise.
Parcours individualisé.

FICHE FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Devenir ANIMATEUR D'ÉQUITATION :

- Accueillir les publics et participer au développement de la structure.
- Préparer et animer des séances d'initiation en sécurité.
- Assurer les soins, le travail d'entretien des chevaux et l'entretien des équipements.

Activités pédagogiques sous l'autorité d'un professionnel de niveau 4 ou supérieur habilité à encadrer l'équitation.

STATUTS ET PRÉREQUIS

Formation continue ou apprentissage.

- 16 ans minimum ; dès 15 ans en apprentissage après le premier cycle du secondaire.
- Licence FFE de pratiquant en cours de validité ; PSC, AFPS ou équivalent reconnu.
- Certificat médical pratique et encadrement de l'équitation de moins d'un an.
- Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature.
- Apprentissage de moins de 2 ans : Degré 1 ou Galop 5. Sur 2 ans ou plus : Galop 3 (cavalier ou pleine nature).

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

1) Dossier de candidature disponible auprès du secrétariat, à retourner au moins 15 jours avant les tests ou la sélection.

2) Après réception du dossier : convocation aux tests et entretien de sélection.

3) Réponse d'admission dans les 15 jours suivant les tests, puis positionnement et parcours individualisé.

4) Envoi de la convocation de rentrée, du calendrier et des informations pratiques.

DÉROULÉ ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de regroupements à Nevada et de périodes en entreprise auprès du tuteur ou maître d'apprentissage.

Cours théoriques, pratique équestre, mises en situation d'animation, analyse de séances et évaluations formatives.

Suivi individualisé et bilans réguliers avec l'équipe pédagogique.

CONTENU DE LA FORMATION

BLOC n° 1 Participer au fonctionnement et au développement de la structure équestre	
C1.1 C1.1.1 C1.1.2	**Accueil, information et sensibilisation des publics** • Accueillir chaque public avec une communication adaptée, identifier ses attentes et tenir compte des besoins liés au handicap. • Expliquer les besoins, le comportement et le mode de vie des équidés ; transmettre les gestes qui favorisent une relation sûre et respectueuse.
C1.2 C1.2.1 C1.2.2	**Animation et promotion de la structure** • Mettre en œuvre le programme d'animation en favorisant la participation, l'inclusion des publics et la prise en compte de l'environnement. • Présenter et valoriser les activités avec des supports adaptés et une communication cohérente avec la posture d'éducateur.
C1.3 C1.3.1 C1.3.2	**Organisation des activités et suivi administratif** • Préparer les espaces, le matériel et la cavalerie selon les consignes pour assurer la qualité et la sécurité du service. • Réaliser le suivi administratif courant et utiliser de façon fiable les outils numériques de la structure.

Synthèse pédagogique des compétences du référentiel FFE.



CONTENU DE LA FORMATION

BLOC n° 2

Préparer et conduire en sécurité des séances d'initiation aux activités équestres

C2.1 C2.1.1 C2.1.2 C2.1.3	**Préparer et organiser des séances sécurisées** • Identifier les acquis et le niveau des cavaliers au regard du plan fédéral de formation. • Choisir des exercices adaptés au niveau, aux caractéristiques et aux besoins des pratiquants, y compris en situation de handicap. • Prévoir la sécurité, le matériel, la cavalerie et les adaptations aux conditions climatiques dans le respect du bien-être équin.
C2.2 C2.2.1 C2.2.2 C2.2.3	**Encadrer, animer et sécuriser la pratique** • Conduire une progression pédagogique et ajuster la séance aux réactions des cavaliers et des équidés. • Développer la confiance et la participation avec des consignes accessibles, une posture adaptée et une relation respectueuse au cheval. • Appliquer les procédures de sécurité, adapter le déroulement et réagir aux risques, incidents ou situations de violence.
C2.3 C2.3.1 C2.3.2	**Évaluer les séances et sa pratique** • Analyser la séance à partir d'observations et des retours des pratiquants et de l'équipe, pour préparer la progression suivante. • Faire évoluer ses exercices et sa démarche pédagogique en s'appuyant sur l'expérience et les échanges professionnels.

Synthèse pédagogique des compétences du référentiel FFE.



BLOC n° 3

Assurer en sécurité le travail d'entretien et le suivi de la cavalerie d'école ainsi que l'entretien du matériel et des installations

C3.1 C3.1.1 C3.1.2	**Réaliser les soins courants** • Observer l'état physique et le comportement des équidés à l'aide d'indicateurs de bien-être reconnus. • Assurer les soins en sécurité, signaler les anomalies et appliquer des pratiques économes en eau et en ressources.
C3.2 C3.2.1 C3.2.2	**Suivre l'emploi de la cavalerie et le convoyage** • Adapter le suivi et l'utilisation des chevaux à leurs caractéristiques, leur éducation, leur état et aux consignes reçues. • Préparer et réaliser le convoyage, l'embarquement et le débarquement dans le respect des règles et du bien-être équin.
C3.3 C3.3.1 C3.3.2	**Entretenir et sécuriser le matériel et les installations** • Contrôler l'état des équipements ; identifier et signaler les réparations ou remplacements nécessaires. • Appliquer le programme d'entretien et de sécurisation avec des méthodes limitant l'impact sur l'environnement.
C3.4 C3.4.1 C3.4.2 C3.4.3	**Entretenir le niveau d'éducation de la cavalerie d'école** • Conduire le travail non monté d'un équidé selon les consignes, en préservant son intégrité. • Réaliser le travail monté sur le plat adapté à son utilisation par les cavaliers. • Réaliser le travail à l'obstacle et/ou en terrain varié avec des techniques adaptées et respectueuses.

Synthèse pédagogique des compétences du référentiel FFE.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Certification par capitalisation des trois blocs de compétences ou par VAE. Chaque bloc acquis donne lieu à une attestation et reste acquis définitivement.

L'attestation de stage de mise en situation professionnelle est requise pour accéder aux certifications.

1. Épreuve certificative du BLOC 1 - Participer au fonctionnement et au développement de la structure équestre

Production et soutenance d'un rapport de stage devant deux évaluateurs. Une organisation en visioconférence est possible si elle s'applique à tous les candidats de la session.

---

a) Rapport de stage : 10 pages maximum

Document personnel dactylographié, transmis par voie électronique avant l'épreuve dans le délai communiqué à l'inscription. Il respecte les exigences d'un écrit professionnel.

- Présentation de l'entreprise, sur 2 pages maximum : implantation, moyens, équipe, projet, activités et publics.
- Description et bilan critique des activités réalisées : accueil, promotion et animation.
- Présentation détaillée d'une action conduite par le candidat et de sa contribution.

---

b) Présentation orale : 5 minutes maximum

Le candidat présente les enseignements tirés de son stage. Il peut utiliser les supports de son choix.

---

c) Entretien : 15 minutes maximum

L'échange prend appui sur le rapport, la présentation et l'expérience du candidat pour vérifier les compétences du bloc.

Validation

Le jury apprécie les compétences selon la grille du BC1 figurant à l'annexe 4 du règlement AE 2026.

REPÈRES DU PARCOURS DE FORMATION

Base de 490 h en centre : publics et encadrement 240 h ; techniques équestres 100 h ; soins et infrastructures 80 h ; gestion et environnement professionnel 70 h.

Stage hors apprentissage : au moins 60 % du volume prescrit, soit 294 h sur la base de 490 h. En apprentissage : au moins 70 % de la durée totale du contrat, selon le règlement FFE.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

2. Épreuve certificative du BLOC 2 - Préparer et conduire en sécurité des séances d'initiation aux activités équestres

Prérequis à la certification

Avoir validé le module Campus FFE « prévention et lutte contre les violences sexuelles » et produire l'attestation correspondante.

Mise en situation professionnelle : conduite de séance

Devant deux évaluateurs, le candidat conduit une séance pour au moins 4 cavaliers, du niveau Poney d'or ou Galop 1 au Galop 4 maximum.

---

a) Carnet de bord

Constitué pendant la mise en situation professionnelle, il retrace les groupes suivis et les séances encadrées, selon le modèle FFE de l'annexe 8. Il permet de montrer la progression des groupes.

b) Préparation : 30 minutes

Le public et le niveau sont annoncés 30 minutes avant la séance. Le candidat remet son carnet de bord, prépare les situations, aménage l'aire d'évolution et prend en charge les cavaliers.

Aucun plan de séance écrit n'est remis aux évaluateurs. Une aide peut être prévue pour déplacer le matériel.

c) Conduite de la séance : 20 minutes maximum

La séance utilise un aménagement du milieu et/ou des situations ludiques. Elle favorise une participation active et des apprentissages liés au plan fédéral de formation.

Le candidat adapte les consignes, les situations et la sécurité au public, au contexte et aux réactions des équidés.

AVANT LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

Le candidat doit détenir au moins le **Galop** 5 de cavalier ou de pleine nature pour accéder au test des EPMSP.

Après une préparation adaptée : séance de **15 minutes** pour au moins 4 **pratiquants de niveau Galop 2 à** 7. L'encadrement en entreprise débute après validation des EPMSP (ou dispense) et déclaration réglementaire d'éducateur sportif stagiaire.

BLOC 2 - Suite de l'épreuve

d) Entretien : 15 minutes maximum en deux temps

Analyse et échange : 5 minutes maximum. Le candidat présente le bilan de la séance et analyse son action ; les évaluateurs peuvent échanger avec lui.

Exposé et échange : 10 minutes maximum. Les évaluateurs choisissent une fiche de suivi du carnet de bord correspondant à un groupe de niveau et/ou d'âge différent. Le candidat explique la progression et les adaptations mises en place.

Sécurité : tous les indicateurs d'une compétence de sécurité doivent être validés. La non-validation d'une telle compétence est éliminatoire.

3. Épreuve certificative du BLOC 3 - Suivi de la cavalerie, entretien du matériel et des installations

Prérequis et validation du bloc

Produire l'attestation du module A de la Capacité détenteur d'équidé obtenue sur Campus FFE. Le BC3 comprend deux épreuves, A et B, toutes deux à valider.

Épreuve A : cas pratique

Le candidat tire au sort une situation concernant les soins, l'emploi ou le convoyage de la cavalerie, le matériel ou les installations.

- Préparation du cas pratique : 5 minutes.
- Réalisation commentée : 10 minutes maximum.
- Entretien complémentaire : 5 minutes maximum.

L'évaluation est conduite par deux membres du jury. Elle porte sur les compétences C3.1.1 à C3.3.2.

Une épreuve A ou B réussie peut être conservée pour une session ultérieure lorsque le BC3 n'est pas intégralement validé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

BLOC 3 - Épreuve B : démonstrations techniques

Trois démonstrations doivent être validées devant deux évaluateurs. Elles vérifient la sécurité, la qualité technique et le respect de l'intégrité de l'équidé.

a) Travail à pied en longe

Démonstration d'environ 10 minutes, selon la grille 3-2-1 du règlement FFE.

b) Travail monté sur le plat

Démonstration d'environ 10 minutes, selon la grille 3-2-2.

c) Démonstration montée au choix du candidat

Environ 10 minutes sur l'une des trois options : **obstacle, parcours en terrain varié (PTV) ou Derby Cross**, selon la grille correspondante 3-2-3, 3-2-4 ou 3-2-5.

Les normes de parcours, de tenue et de harnachement sont celles de la grille retenue. Le choix est préparé avec l'équipe pédagogique.

Conservation des acquis

Si l'épreuve B n'est pas entièrement validée, le bénéfice de chaque démonstration réussie peut être conservé pour une session ultérieure.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Selon les diplômes, titres ou résultats sportifs détenus, le candidat peut bénéficier d'une dispense d'épreuve ou de prérequis, et/ou d'une équivalence de bloc.

Le tableau de la page suivante reprend les dispenses prévues à l'annexe 5 du règlement AE du 17 juillet 2026. Les justificatifs sont examinés lors du positionnement.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

Diplôme / résultat détenu	EPMSP	BC1	BC2	BC3 Épreuve A	BC3 Techniques
ATE FFE délivré après le 13/11/2009	X	X		X	X
Degré 2 FFE ou supérieur					X
CEP 2 CPNE-EE ou supérieure					X
CAPA palefrenier soigneur				X	
Bac professionnel CGEH		X		X	
Bac professionnel CGEA, option Production du cheval		X		X	
Brevet fédéral de Soigneur Animateur de Club Équestre (FFE)				X	Longe
3 classements en travail à pied, Club 1 minimum ou équivalent					Longe
3 classements en dressage, Club 1 minimum ou équivalent					Plat
3 classements en CSO ou hunter, Club 1 minimum ou équivalent					Obstacle
3 classements en TREC, Club 1 minimum ou équivalent					PTV
3 classements en Derby Cross, Club 1 minimum ou équivalent					Derby Cross
3 classements en CCE, Club 1 minimum ou équivalent					X

X : dispense ou équivalence prévue par le règlement. Une mention « Longe », « Plat », « Obstacle », « PTV » ou « Derby Cross » correspond uniquement à la démonstration technique indiquée.

EPMSP : exigences préalables à la mise en situation pédagogique. L'épreuve A du BC3 porte sur le suivi de la cavalerie et l'entretien du matériel et des installations.

Les titres et résultats sont vérifiés sur justificatifs lors du positionnement. Référence : annexe 5 du règlement FFE AE applicable au 17/07/2026.

SUITE DU PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Poursuite possible : BPJEPS mention Équitation, sous réserve de ses conditions d'accès.

Emplois : animateur d'équitation, animateur soigneur, soigneur ou cavalier soigneur. Les activités pédagogiques s'exercent sous l'autorité d'un professionnel qualifié de niveau 4 ou supérieur.

ACCESSIBILITÉ

Les besoins sont étudiés avec le candidat afin de préparer les adaptations de formation et la mobilisation de partenaires.

Les aménagements d'épreuves sont demandés en amont auprès de la FFE selon sa procédure. Contact handicap et conditions d'accès aux sites : nous consulter.

COÛT DE LA FORMATION

Devis sur demande.
Parcours complet : 6 700 €.
Tarif de la fiche de référence, à confirmer sur le devis actualisé.

En apprentissage : formation sans frais pédagogiques pour l'apprenti, avec rémunération selon le contrat.

Autres financements possibles selon la situation et l'accord du financeur : OPCO, France Travail ou autres dispositifs mobilisables.

HÉBERGEMENT, TRANSPORT, REPAS

Nous contacter pour les possibilités, les conditions et les frais annexes.

TAUX DE SATISFACTION ET DE RÉSULTATS

Nevada Academy communique les indicateurs disponibles par formation et par promotion : satisfaction, réussite à la certification, poursuite de parcours et insertion professionnelle.

Les résultats consolidés et leur année de référence sont communiqués sur demande. Les statistiques nationales ne remplacent pas celles du centre.

RÉFÉRENCES DE LA FICHE

France compétences : RNCP42622 - niveau 3, enregistrement jusqu'au 17/07/2029.

Règlement FFE AE et annexes - applicable au 17/07/2026 (copie du règlement fédéral). Sources consultées le 11/11/2026.

Organisation Nevada : modèle de fiche AE transmis, durée de 490 h en centre sur 12 mois, ajustable au positionnement.